

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 19 mars 2021

Date de convocation : 9 mars 2021	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 31 mars 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 6 } – **Décision n° B2021-11**

**OBJET : Participation au 9<sup>ème</sup> Carrefour des communes (2-3 septembre 2021)**

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DIX-NEUF du mois de MARS, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS,  
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ et M. Jean-Marie PETIT

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Bernard LEPIE



M. le Président explique que l'Association des maires de la Charente-Maritime (AMF17) organise son 9<sup>ème</sup> Carrefour des communes, les 2 et 3 septembre 2021, à Saintes.

Ce salon professionnel, exclusivement dédié aux collectivités locales, réunit un large public de décideurs locaux, élus ou collaborateurs administratifs et techniques – tous ayant vocation à être des interlocuteurs réguliers du SDEER (lorsqu'ils viennent de Charente-Maritime).

La présence du SDEER lors de cet événement représente une opportunité de rencontres pour les interlocuteurs que les agents du SDEER n'auraient pas pu rencontrer au cours de leurs visites dans les communes. C'est aussi un vecteur de communication sur les missions du SDEER au service des communes adhérentes.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour entreprendre les démarches de location d'un stand tenu par des représentants du SDEER au 9<sup>ème</sup> Carrefour des communes, selon l'offre présentée par l'AMF17.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,  
François BRODZIAK*